

Municipalité de
Fortierville
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **6 juillet 2026**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # **2026-07-242** modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091

Le règlement vise à :

- abroger l'annexe 3.

- Règlement # **2026-07-241** modifiant le règlement de construction # 2013-09-085

Le règlement vise à :

- permettre les pieux comme fondation d'un bâtiment principal.

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **16 juillet 2026**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.

3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Fortierville, le 17 juillet 2026.



Annie Jacques,
Directrice générale